

## SECTION 1 : Identification

### 1.1. Identification

Formulation du produit : Mélange  
Appellation commerciale : Nettoyant universel UniClean™

### 1.2. Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant pour substrat dentaire

### 1.3. Fournisseur

Fabricant :  
Inter-Med, Inc.  
2200 South Street  
Racine, WI 53404  
T : +1-262-636-9755

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (Amérique du Nord) / +1 (703) 527-3887 (International)

## SECTION 2 : Identification du ou des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH aux États-Unis

Corrosion/irritation cutanée de catégorie 2	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires/irritation oculaire graves de catégorie 2	Provoque une irritation oculaire grave
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

### 2.2. Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Étiquetage du SGH aux États-Unis

Pictogrammes de dangers (SGH aux É.-U.)



Mot d'avertissement (SGH aux É.-U.)

: Attention

Déclarations de danger (SGH aux É.-U.)

: Provoque une irritation cutanée  
Provoque une irritation oculaire grave  
Peut irriter les voies respiratoires

Mises en garde (SGH aux É.-U.)

: Éviter de respirer le brouillard, les aérosols et les émanations. Se laver soigneusement les mains après manipulation  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter une protection oculaire et des gants de protection.  
En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.  
En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/contenant dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

### 2.3. Autres dangers qui ne font pas partie de la classification

Aucune information supplémentaire disponible

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH aux É.-U.) :

Sans objet

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélanges

Nom	Identifiant de produit	%	Classification du SGH aux États-Unis
Chlorure de lanthane (LaCl <sub>3</sub> ), heptahydraté	N° CAS : 10025-84-0	5 – 40	Irritation cutanée. 2, H315 Irritation oculaire. 2, H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition unique 3, H335

\* Le nom chimique, le numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été expurgés car il s'agit d'un secret commercial

## Section 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

Mesures générales de premiers secours	: En cas de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Mesures de premiers secours après l'inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Mesures de premiers secours après un contact avec la peau	: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Mesures de premiers secours après un contact avec les yeux	: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
Mesures de premiers secours après l'ingestion	: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)

Symptômes/effets après l'inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après un contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après un contact avec les yeux	: Provoque une grave irritation des yeux.

### 4.3. Consultation médicale immédiate et traitement spécifique, le cas échéant

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

### 5.1. Moyens d'extinction adaptés (et inadaptés)

Produits extincteurs appropriés	: Utiliser un moyen d'extinction adapté au feu environnant.
Produits extincteurs inappropriés	: Aucun connu.

**5.2. Dangers spécifiques liés au produit chimique**

Risque d'incendie	: Ne présente aucun risque particulier d'incendie ou d'explosion. La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ). Chlorure d'hydrogène.
Risque d'explosion	: Aucun danger identifié.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Des fumées toxiques peuvent être libérées.

**5.3. Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie	: Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique. Empêcher l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie de pénétrer dans l'environnement.
Protection pendant la lutte contre les incendies	: Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil de protection respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales	: Évacuer le personnel inutile.
-------------------	---------------------------------

**6.1.1. Pour le personnel qui n'est pas du personnel d'urgence**

Équipement de protection	: Porter un équipement de protection individuelle. Pour plus d'informations, consulter la section 8 : « Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle ».
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer le brouillard, les aérosols et les émanations. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**6.1.2. Pour les intervenants d'urgence**

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, consulter la section 8 : « Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle ».
Procédures d'urgence	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Empêcher toute fuite dans les égouts et les eaux publiques.

**6.2. Précautions environnementales**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour le confinement	: Recueillir les déversements.
Méthodes de nettoyage	: Essuyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Recueillir le déversement de liquide dans un matériau absorbant inerte. Entreposer à l'écart des autres matériaux.
Autres informations	: Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Pour plus d'informations, consulter la section 8 : « Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle ». Pour l'élimination des résidus, consulter la section 13 : « Données sur l'élimination »

**SECTION 7 : Manipulation et entreposage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire**

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire	: Assurer une ventilation suffisante. Éviter de respirer le brouillard, les aérosols et les émanations. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter un équipement de protection individuelle.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et au moment de quitter le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit. Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

**7.2. Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage	: Maintenir le récipient hermétiquement fermé. Conserver uniquement dans le contenant d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Matières incompatibles	: Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder sous clef. : Acides et oxydants forts.

**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

UniClean™
Aucune information supplémentaire disponible
Chlorure de lanthane (LaCl <sub>3</sub> ), heptahydraté (10025-84-0)
Aucune information supplémentaire disponible

**8.2. Contrôles techniques appropriés**

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation de l'espace de travail.
Contrôles de l'exposition environnementale	: Éviter le rejet dans l'environnement.

**8.3. Mesures de protection individuelle/équipement de protection individuelle**

Équipement de protection des mains :

Porter des gants appropriés résistant à la pénétration de produits chimiques. Suivre les instructions relatives à la perméabilité et au temps de pénétration fournies par le fabricant

Équipement de protection des yeux :

Lunettes de protection contre les produits chimiques

Équipement de protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. En cas de vapeur excessive, porter un masque approuvé.

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent.
Couleur	: Orange
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible

Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Poe)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Acides et oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des produits de décomposition dangereux ne doivent pas être créés. La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Chlorure d'hydrogène.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

### 11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (dermique)	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésion/irritation oculaire grave	: Provoque une grave irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique	: Peut irriter les voies respiratoires.

Chlorure de lanthane (LaCl<sub>3</sub>), heptahydraté (10025-84-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

Risque d'inhalation	: Non classé (selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après l'inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après un contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après un contact avec les yeux	: Provoque une grave irritation des yeux.
Autres informations	: Voies d'exposition probables : ingestion, inhalation, peau et yeux.

### SECTION 12 : Renseignements écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologique - générale : Les effets environnementaux de ce matériau n'ont pas été testés.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible

#### 12.4. Mobilité dans les sols

Aucune information supplémentaire disponible

#### 12.5. Autres effets indésirables

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 13 : Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/contenant conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage : Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Conformément aux directives du DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé pour le transport			
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.3. Classe(s) de risques de transport			
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage			
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.5. Dangers environnementaux			
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

DOT	TMD	IMDG	IATA
Aucune information complémentaire disponible			

## SECTION 15 : Renseignements sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales des États-Unis

Aucune information supplémentaire disponible

### 15.2. Réglementations internationales

CANADA

Aucune information supplémentaire disponible

Réglementations de l'UE

Aucune information supplémentaire disponible

Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

### 15.3. Réglementations de l'État américain

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 16 : Autres informations

selon la norme de communication des dangers des États-Unis de 2012

Date de révision : 5 août 2025 Rév. 1

Autres informations : Aucun.

Fiche de données de sécurité (FDS), États-Unis

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur nos connaissances actuelles. Cependant, ils ne constitueront pas une garantie pour toute caractéristique particulière du produit et n'établiront pas une relation contractuelle légalement valide. Premier Dental Products Company n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements contenus dans le présent document. Premier Dental Products Company invite les personnes recevant cette information à déterminer sa pertinence pour leur application particulière.